



15ème législature

Question N° : 25307	De M. Jean-Paul Lecoq (Gauche démocrate et républicaine - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Agents de stérilisation	Analyse > Agents de stérilisation.
Question publiée au JO le : 17/12/2019 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Date de signalement : 03/03/2020 Question retirée le : 13/04/2021 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. Jean-Paul Lecoq attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des agents de stérilisation en milieu hospitalier. Au sein de sa circonscription, tous les agents d'un hôpital privé sont actuellement en grève pour revendiquer une meilleure reconnaissance de leur profession. Cette demande porte sur une revalorisation salariale au-delà de la négociation annuelle obligatoire de 2,3 % soit moins de 30 euros. Si leur direction a pu les rencontrer afin d'échanger sur leurs requêtes, les négociations ne semblent pas avoir abouti à ce jour. Ces professionnels travaillent avec passion et bienveillance pour le bien-être et la santé des patients. Or ils regrettent un manque de considération, et des pressions liées à l'exercice légitime de leur droit de grève. Il attire donc son attention sur la nécessité de revaloriser les salaires afin de valoriser les spécificités et les difficultés de ce métier trop souvent oublié.